

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 04 mars 2024

Convocation du 29 février 2024 Ouverture de la séance à 20h15

Présents:

Mme BŒUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric.

Procuration(s):

Excusé(s):

Absent(s):

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

Point sur le suivi des dossiers :

- ✓ <u>Bail Saint-Bernard-Services</u>: M. le Maire a eu un contact avec le directeur général qui l'a interrogé sur la possibilité de résilier à l'amiable le bail commercial avant la fin de la période triennale. En effet, un changement de locaux est envisagé en raison de la chaleur dans les locaux en période estivale. L'installation d'une climatisation est envisagée. L'hypothèse de la vente du bâtiment (uniquement en cas de nécessité financière) est de nouveau évoquée.
- ✓ <u>La signature de la vente</u> de la parcelle de bois (A 273) a eu lieu le 13 février. Un avis sera sollicité auprès de l'ONF pour prévoir une intervention des affouagistes.
- ✓ <u>Services techniques</u>: Téo BLANCHOT a travaillé pendant les vacances scolaires d'hiver aux côtés de notre agent technique. Ce travail en binôme a permis d'avancer sur la récupération de matériaux dans les locaux de l'ancien restaurant 110 rue de Dijon et la création de dalles pour poser des récupérateurs d'eau de pluie à proximité de l'école et de l'atelier communal.
- ✓ <u>Etude structure</u>: Bourgogne Structure a réalisé l'étude commandée rue Haute le lundi 26 février. Les premières conclusions indiquent que la démolition de l'immeuble attenant ne porte pas d'atteinte grave à la structure de la façade. Le rapport détaillé est attendu.
- ✓ <u>Recensement de la population</u>: 693 bulletins individuels ont été collectés. Nous enregistrons une forte baisse de la population par rapport à notre suivi du nombre d'habitants (nouveaux habitants/habitants partants) du fait du départ de jeunes devenus majeurs.

I. Ouverture de crédits pour le paiement des plantations rue des Chêneteaux et sur le parking
 Mairie / Ecole – Délibération n°2024-13

Le Conseil Municipal a validé le projet de la commission espaces verts consistant à planter 5 arbres rue des Chêneteaux et des arbustes sur le parking Mairie / Ecole pour un montant de 6 858 € TTC.

Il convient d'ouvrir des crédits au budget 2024 pour le paiement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de crédits avant le vote du budget d'un montant de 6 858 € à l'article 212 (agencements et aménagements de terrains).
- II. Extension éclairage public par suite des travaux d'aménagement de la voirie départementale : financement par fonds de concours et amortissement Délibération 2024-14

Par suite des travaux d'aménagement de la voirie départementale (sud de la RD996), la commune a sollicité le SICECO pour la réalisation de travaux d'extension de l'éclairage public. (devis validé le 15 septembre 2022, crédits inscrits en reste à réaliser 2023). Ces travaux s'élèvent à 5 125 €

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le financement des travaux d'extension de l'éclairage public par fonds de concours;
- DÉCIDE que ces travaux seront amortis sur 10 ans.

III. Demandes de subvention de l'association La Passerelle – Délibération n°2024-15

M. le Maire expose la demande de subvention émise par l'association la Passerelle.

Cette association officiant sur le territoire de la Communauté de communes Gevrey-Chambertin – Nuits-Saint-Georges honore l'accueil des bénéficiaires en détresse, envoyés par les services sociaux du secteur. Ils reçoivent les personnes concernées dans leurs locaux ou les livrent lorsqu'elles n'ont pas le moyen de se déplacer, quelles qu'en soient les raisons. En 2023, ils ont parcouru, une fois encore, 10 000 km. Cette année, leur budget est complété d'une recherche de fonds supplémentaires pour le changement du véhicule de l'association.

La Passerelle est intervenue en 2023 en faveur d'habitants de notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'association La Passerelle
- DIT que les crédits nécessaires seront repris au budget 2024
- **CHARGE** M. le Maire de mandater cette subvention.

IV. Location des parcelles agricoles communales

M. le Maire indique que Mme Edwige CONTOUR va prendre sa retraite à la fin de la saison.

M. Romain GIBASSIER a manifesté sa candidature pour reprendre la location des terres appartenant à la commune louées à Mme CONTOUR.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à cette location. M. GIBASSIER doit déposer une demande d'exploitation à la DDT afin de voir si d'autres candidats se présentent.

V. Projet de construction d'un bâtiment pour accueillir un commerce multiservices

Le Conseil Départemental accepte de participer au financement du projet. Aussi le plan de financement est ainsi revu :

| Travaux | 471 700 € |
|-----------------------------------|-----------|
| Autres dépenses | 83 502 € |
| TOTAL | 555 202 € |
| Subventions | |
| DSIL | 150 000 € |
| Commerce rural | 50 000 € |
| Région | 100 000 € |
| Département | 150 000 € |
| Solde | 105 202 € |
| Fonds de concours CC 10% du solde | 10 520 € |
| FRT | 10 000 € |
| Solde commune | 84 682 € |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal valide la continuité du projet et est favorable à la notification du marché aux entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.